

messe que j'avais faite de m'abonner au *Messenger*. *Dme F. C.*—SAINT-ROCH DE QUÉBEC : Une faveur obtenue après promesse de publication. *Dme E. L.*—SAINT-UBALDE : Une grâce obtenue après avoir promis six pains pour les pauvres. *Un abonné.*—SAINT-RAYMOND : Une demande exaucée. *M.*—SAINT-MATHIAS : Reconnaissance à saint Antoine pour une faveur obtenue après une promesse pour l'Œuvre du pain. *X.*—QUÉBEC : Reconnaissance à saint Antoine pour un 5 piastres perdu et retrouvé, après avoir promis un pain pour les pauvres et de faire insérer cette faveur dans le *MESSENGER*. *M.H.*—SAINT-MARIE (BEUCE) : Une demande exaucée. *Une amie de saint Antoine.*

—QUÉBEC : Il y a une quinzaine de jours, Mère Supérieure faisait porter à la poste une lettre importante. Deux ou trois heures plus tard, le porteur revint lui dire qu'il l'avait perdue. Immédiatement, elle prie saint Antoine de la lui faire retrouver, promettant de faire inscrire cette grâce dans le *MESSENGER*. En même temps, on cherche, mais vainement, de tous côtés. En dernier ressort, on s'adresse à la poste où, au milieu des autres lettres, on retrouve enfin la fameuse lettre rendue et toute timbrée. *X.*

—DULUTH, E.-U. : Protection spéciale et faveurs temporelles obtenues par l'intercession de S. Antoine. *E. L.B.*—RIVIERE-OUELLE : Une faveur obtenue, après une neuvaine et promesse d'inscription au *Messenger*. *Une abonnde*—SAINT-DOMINIQUE : Guérison d'un enfant malade depuis quinze mois. *Une abonnde.*

—.... : Ayant à mon service un homme que je ne voulais plus garder pour des raisons valables, cet homme me faisait beaucoup de menaces dangereuses et il avait déjà commencé à me faire tort. Nous avons donc commencé une neuvaine à saint Antoine ; ce n'est qu'à la troisième que cet homme s'est adouci et qu'il est venu lui-même avouer ses torts. Remerciements au bon saint Antoine ! 2ème fait :